

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20241108

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Saint Gervais de Vic en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc DUPIN Christian, FOUCAULT Yves, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes, BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise
20 novembre 2024	PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora
Date d'affichage	membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.
20 novembre 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 34	
Votants : 40	

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. CHÉRON Michel
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à M. MARTEL Jean-Pierre
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. MORIN Sébastien
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Mme MENU Catherine donne pouvoir à M. MERCIER Marc
Mme MERCIER Nadine donne pouvoir à Mme DAVID Isabelle
Mme NELET Annie donne pouvoir à M. MARIAIS Jean-Pierre

Monsieur DUPIN Christian est nommé secrétaire de séance.

OBJET : VOIRIE
DEVIS TRAVAUX NON REALISES DANS LE MARCHE

Vu la délibération n°20240313, concernant le vote du budget prévisionnel 2024,

Monsieur le Président, explique que l'entreprise PIGEON bénéficiaire du marché voirie qui prend fin le 31 décembre 2024, n'a pas réalisé les travaux de reprofilage mécanique et manuel, ni la réalisation des poutres de rives à hauteur de 104 015,60€ HT ainsi que leurs mises en chantiers 6 250€ HT, pour un total de 110 265,60€ HT.

Suite à la commission voirie et réunion des Vice-Présidents, il a été envisagé de solliciter d'autres entreprises pour la réalisation de ces travaux. La société COLAS nous a transmis un devis pour la partie reprofilage d'un montant de 95 242,15€ HT et l'entreprise E2TS un devis pour les poutres de rives d'un montant de 18 107,50€ HT soit un montant total de 113 349,65€ HT.

La CCVBA souhaite réaliser l'ensemble des travaux demandé par les communes pour l'année 2024 selon le budget alloué et permettre de recevoir la subvention prévue du Département d'un montant de 71 740€.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les devis de la société COLAS d'un montant de 95 242,15€ HT et de la société E2TS d'un montant de 18 107,50€ HT.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

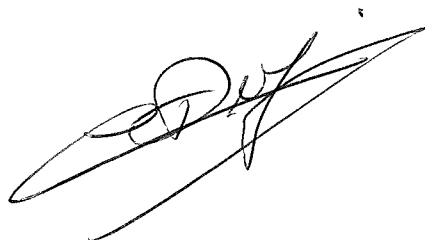
Saint Calais, le 28 novembre 2024

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Christian DUPIN

Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS

